

Instruction temporaire concernant la conduite à tenir en cas d'accident de plongée

Chantier ONET TECHNOLOGIES – CATTENOM

Date : 22/01/2021
Page 1/6

RédacteurVérificateurApprobateurDr M. CoulangePatrick LUÇONPatrick LUÇONMédecin hyperbare - tél. : 06 15 56 03 55Conseiller à la Prévention Hyperbare et ChargéResponsable Intervention Hyperbaremathieu.coulange@ap-hm.frd'Affaire ONET TECHNOLOGIES CNONET TECHNOLOGIES CN

Intervention: intervention subaquatique – BR de la tranche 3

Documents de référence :

Manuel Hyperbare OTCN - Aspects médicaux des interventions en milieu hyperbare. Réf.CN-PLG-PRM-108909-FR

Vig V, Coulange M, Barthélémy A, Comte G, Bagou G. Accidents de plongée. In : Samu de France, editors. *Guide d'aide à la régulation au SAMU centre 15*. 2nd ed. Paris: Masson; 2009. p. 360-361.

Coulange M. Accidents de plongée. In : Société Française de Médecine d'Urgence, editors. Pathologies circonstancielles. Journées thématiques interactives de la SFMU, Brest 2012. Paris: Société Française d'Editions Médicales; 2013. p. 103 - 130.

ENVIRONNEMENT HYPERBARE					
Point GPS : 49° 24′ 57″	<i>Altitude</i> : < 300 m.	T° de l'eau : 24°C	Houle: 0	Courant: 0	<i>Visibilité :</i> NR
nord, 6° 13′ 05″ est					
Profondeur max.: 14 m.	Durée max. : 3h	Palier: 0	Technique : narguilé		

Contraintes particulières : Durée d'immersion à adapter selon la température de l'eau

Lorsque la température de l'eau est supérieure à 30°C, la réglementation du travail limite la durée quotidienne de séjour dans l'eau à 90 min. Cette règle ne tient pas compte du type d'équipement du plongeur. Par conséquent, en milieu ionisant ou pollué nécessitant un vêtement étanche, l'analyse de risque est en défaveur d'une intervention en milieu hyperbare lorsque la température de l'eau est comprise entre 28°C et 34°C. De façon exceptionnelle, l'intervention peut être effectuée sous réserve de consignes de sécurité particulière. La « FICHE DE SECURITE PLONGEE EN MILIEU IONISANT » réf : CN-PLG-EXT-112652-FR à l'indice en vigueur, doit mentionner la température centrale du plongeur avant et après immersion ainsi que son poids. La durée de la première immersion doit être limitée. Le chef d'opération hyperbare définit une durée d'immersion maximale en fonction du REX du chantier et du type d'intervention. Les durées suivantes sont adaptées en fonction du ressenti des plongeurs, des critères de déshydratation et de la température corporelle. Le plongeur peut faire interrompre la plongée dès qu'il le souhaite.

PLAN DE SECOURS EN CAS D'ACCIDENT DE PLONGEE	DATE	
Caisson hospitalier le plus proche : 206 km par la route (Hôpital Maison Blanche, Reims)	DEBUT	FIN
California in the plate produce 1200 km par la route (Hopital Malson Blanche, Hellis)		02/04/21

Toute **erreur de procédure de décompression** et **tout signe qui apparait dans les 24 heures** qui suivent la plongée doivent être considérés comme un accident de plongée.

Le plongeur doit être mis sous **oxygène** au masque à haute concentration et **réhydraté**. La prise de 250 mg d'aspirine peut être discutée en l'absence d'allergie ou de saignement. En cas de détresse vitale, les **gestes élémentaires de survie** priment.

Le médecin régulateur du SAMU centre 15 éventuellement par l'intermédiaire du CODIS (tél 18) doit être alerté sans délai.

Le délai d'accès au caisson de recompression doit être le plus court possible en cas de suspicion d'accident de décompression. Etant donné les distances, le vecteur héliporté doit être discuté pour garantir un délai de recompression de moins de deux heures en cas de palier (<15 min), conformément à la réglementation.

Le **médecin hyperbare référent d'ONET TECHNOLOGIES** doit être averti pour aider à mettre en place les mesures spécifiques à la situation hyperbare. Le **médecin du travail** doit être informé afin de rédiger le rapport d'incident ou d'accident.

Matériel de secours disponible sur site

 ☑ Oxygène
 ☒ Masque O2 haute concentration
 ☒ BAVU
 ☒ Aspirateur à mucosité
 ☒ DSA

 ☒ Eau plate
 ☒ Aspirine per os

COORDONNEES TELEPHONIQUES			
SAMU 57	Tél.: 15 / 03 87 33 33 37 Fax.: 03 87 55 39 97 / mail: secretariat_samu57@chr-metz-thioville.fr; fr.braun@chr-metz-		
	thionville.fr; crra_samu57@chr-metz-thionville.fr; t.schmutz@chr-metz-thionville.fr		
Centre hyperbare de Reims	Tél.: 03 26 18 48 23 – 03 26 06 07 08 – 03 26 78 48 23 – 06 26 78 48 75 / mail: <u>pgeorges@chu-reims.fr</u> ; <u>samuohb@chu-</u>		
	reims.fr		
Médecin hyperbare référent	Tél.: 06 95 76 26 24 ou 06 15 56 03 55 / mathieu.coulange@phymarex.org; phymarex@gmail.com		
ONET TEC	A défaut le 04 91 74 49 96		
Médecin du travail ONET TEC	Tél.: 04 91 53 25 85 / e.portal@aismt13.fr		

LISTE DE DISTRIBUTION						
ONET TECHNOLOGIES	CNPE	SAMU	CENTRE HYPERBARE	PHYMAREX		
		☑ Directeur médical	☑ Directeur médical	□ Equipe médicale		
☑ Responsable Activité Plongée	☑ Référent sécurité					
☑ Responsable d'Affaires Plongée						
☑ Responsable d'Intervention						

FICHE D'ALERTE - ÉVACUATION ACCIDENT DE PLONGÉE

Remplir en urgence les trois parties pour faciliter l'émission du message d'alerte

N° de tél. de l'appelant:

ALERTER				
EN MER, le CROSS	À TERRE, tél. au 15, 18 ou 112			
Sélection du message - Appui maintenu sur Distress jusqu'à 5 bips courts et un la Attendre accusé de réception pour passer le message - Mode émission (bouton PT)	Domando accietance immédiate			
PAN PAN (x 3) de	« en cas d'arrêt cardiaque, le préciser sans délai »			
Demande assistance immédiate pour accident de plongée ☐ en arrêt cardiaque Mon délai pour atteindre	nin. Je me situe à			
PARAMÈTRES DE PLONGÉE				
SEXE: M F ÂGE:				
BILAN				
Bilan : ☐ Inconscient ☐ Ne respire pas ☐ Gène respiratoire ☐ Paralysie (localisation :	gée □ Autre: / min.) calisation :) disation :			

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT DE PLONGÉE

ALERTER AU PLUS VITE

(cf. « FICHE DE RECUEIL DE DONNÉES EN CAS D'EVACUATION »)

EST-IL EN ARRÊT CARDIO-RESPIRATOIRE?

1. OXYGÉNER 15 L/min 2. HYDRATER - 0,5 à 1 L / h. en l'absence de coma ou de traumatisme ± ASPIRINE - 250 à 500 mg. en l'absence de coma, d'allergie ou de saignement 3. SÉCHER ± COUVERTURE + REPOS Position latérale de sécurité si coma Position semi-assise si difficulté respiratoire

ATTENTION:

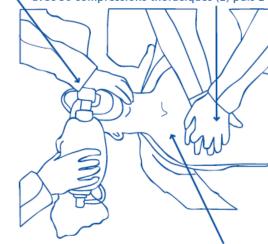
- A. Une plongée sans erreur ne met pas à l'abri d'un accident.
- B. Toute erreur de procédure sans signe doit être considérée comme un accident.
- C. Tout signe apparu dans les 24 heures qui suivent une plongée est un accident de plongée jusqu'à preuve du contraire.
- D. Les signes sont souvent variés, d'évolution imprévisible et faussement rassurants.
- E. Il n'y a pas de corrélation entre la manifestation clinique et la gravité potentielle.
- F. Ne pas oublier d'adresser le reste du groupe de plongeurs en cas d'erreur de procédure.

OUI

1. 5 INSUFFLATIONS (1)

2. RÉANIMATION CARDIO-PULMONAIRE

avec 30 compressions thoraciques (2) puis 2 insufflations (3)

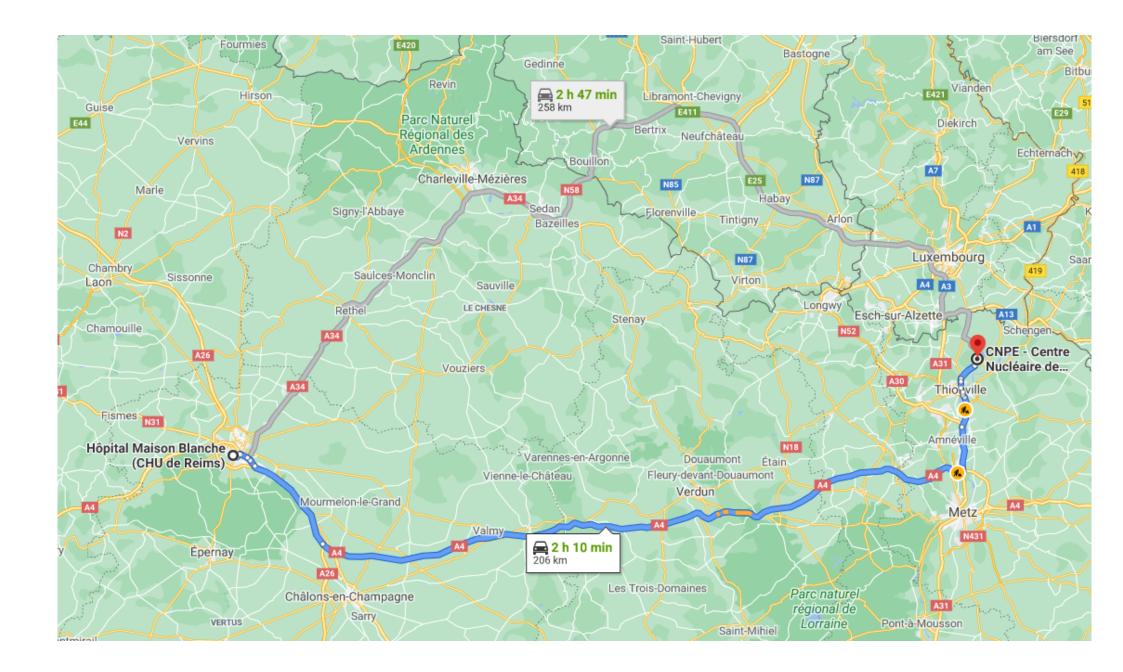


3. DÉFIBRILLATEUR SEMI-AUTOMATIQUE

Si disponible : mise en place sans délai, après avoir isolé la victime du sol et séché le torse entre les 2 électrodes

- (1) Ouvrir la bouche, vérifier l'absence de corps étranger, dans le cas contraire l'extraire délicatement, mettre la tête en légère hyperextension en l'absence de traumatisme.
- (2) La ventilation artificielle s'effectue avec un BAVU relié à une bouteille d'oxygène ouverte à 15 L/min ou par un bouche à bouche.
- (3) Le talon de la main est placé sur le centre du thorax, à une fréquence de 100 à 120 compressions par minute, avec une dépression sternale d'environ 4 cm.







Hôpital Maison Blanche

Service d'Oxygénothérapie Hyperbare

CHU de Reims hôpital Maison Blanche - 45 rue Cognacq-Jay - 51092 REIMS Cedex

Tél: 03.26.18.48.23 ou 03.26.06.07.08 - Fax: 03.26.86.55.48

Dr Patrick GEORGES *Chef de service* pgeorges@chu-reims.fr

Secrétariat médical

samuohb@chu-reims.fr

03.26.78.48.75

03.26.78.48.23 Opérateur hyperbare

Mr COUDRIET Bertrand *Cadre de santé* bcoudriet@chu-reims.fr

Le Centre fonctionne du :

03.26.78.48.08

Lundi au vendredi de 08h30 à 16h30

24h/24...7j/7 astreinte pour les urgences en dehors de ces heures.

- · 1 IDE hyperbare formé mention C
- · 3 Techniciens COH

Séances /an: 650

1 Chambre thérapeutique COMEX 2000 avec SAS.

1 respirateur MAQUET SERVO-I

Capacité maximum par séance : 4 assis ou 1 allongé. Possibilité d'un patient de réanimation intubé ventilé.